

Procès-verbal du conseil municipal du 17 février 2024



Début de la séance : 9h09

Présents : Alain MESBAH-SAVEL (président de séance), Agnès ORÈVE, Sylvain BOSC, André VICTOURON, Fabienne FROMENTOUX, Bernard MINODIER, Jean-Marc COULAUD, Catherine GAUTHIER, MAGNOULOUX Bernard

Absents : Axel CABLÉ, Jessica MOTTIN, Tanguy ANTRESSANGLE, Daniel SAPET (pouvoir à Alain MESBAH-SAVEL)

Secrétaire de séance : Patrick MARGAND

Quorum : 8

Approbation du PV du conseil municipal du 9 décembre 2023

Ordre du jour :

1. Frais de scolarité Lemps

Présenté par M. Sylvain BOSC

Le coût réel d'un élève à l'école publique de Lemps s'élève à 1 174,98 euros par élève pour l'année scolaire 2022/2023. Monsieur le maire rappelle qu'un enfant de la Commune de Saint-Victor est scolarisé à l'école publique de Lemps.

La délibération porte sur l'acceptation du paiement des frais de scolarité à l'école publique de Lemps et l'autorisation pour monsieur le maire de signer le 13^e avenant à la convention du 27 novembre 2006.

Pour 7 – Contre 4

Au même titre, la subvention de la commune de Lemps destinée aux sorties scolaires est d'un montant de 40 euros par élève pour l'année scolaire 2022/2023.

Pour 8 – Contre 3

2. Convention service civique

Présenté par Mme Agnès ORÈVE

Madame la première adjointe rappelle aux membres du conseil municipal le projet de développement d'un service de coworking au sein de la maison de la fontaine ainsi que des actions culturelles. Afin d'initier effectivement ce service il est proposé de faire appel à deux volontaires en mission de service civique.

Le recrutement de ces deux volontaires se fera avec la collaboration de l'association inSite avec qui une convention de partenariat va être signée pour le recrutement et l'accompagnement de ces deux jeunes. Madame la première adjointe indique au conseil municipal que le service civique, créé par la loi du 10 mars 2010, s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaite s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public.

Ils accomplissent une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation. Les missions sont orientées auprès du public, principalement sur le terrain, et favorisent la cohésion nationale et la mixité sociale. L'objectif de l'engagement du service civique est à la fois, de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux, et de proposer

aux jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de toutes origines sociales et culturelles pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société.

Loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le service civique est donc avant tout une étape de vie, d'éducation citoyenne par action, et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'étaient leurs formations ou difficultés antérieures.

Deux tuteurs sont désignés (Agnès ORÈVE et Daniel SAPET) au sein de la structure d'accueil. Ils seront chargés de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions. Ce dispositif s'inscrit dans la volonté de la collectivité de développer une politique jeunesse innovante en offrant notamment à tous les jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets d'intérêt général leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble.

La délibération permettra à monsieur le maire :

- De signer, avec l'association InSite, une convention de partenariat qui fixe les modalités de recrutement par cette association des deux jeunes volontaires, leurs missions, les conditions financières (la commune mettra à la disposition des deux jeunes un gîte sur le site touristique de Pouyol), adhèrera à l'association InSite et assurera également les frais liés à la mission (frais de déplacement, timbres, etc., les engagements des parties, etc.)
- De dégager les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes.

Pour 10 – Contre 1 (M. MAGNOULOUX)

3. Tarifs publics

Présenté par Mme Agnès ORÈVE

Les tarifs des locations du coworking ont été créés, avec les prix pour les impressions en A4 et A3 :

TARIFS SERVICES PUBLICS 2024 création à compter du 19 février 2024

Coworking location d'espaces	1/2 journée	Journée	Semaine	1j / Semaine *	1 mois
Bureau individuel	20 €	30 €	97 €	90 € / mois	300 €
Espace coworking	10 €	20 €	70 €	60 € / mois	70 €
Salle de réunion	65 €	120 €			

* engagement d'un mois

Coworking impression Tarifs à la page	N&B	Couleur
A4	0,05 €	0,15 €
A3	0,10 €	0,30 €

Pour 10 – Contre 1 (M. MAGNOULOUX)

4. Convention avec l'association Les Mémoires de Paul

Présenté par M. Alain MESBAH-SAVEL

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de soutenir l'association Les Mémoires de Paul en permettant l'installation à titre gratuit de meubles vitrés dans la salle du rez-de-chaussée de la maison des associations, située 35 rue de l'ancienne mairie.

Ces meubles vitrés seront utilisés par l'association pour la mise en valeur des pièces fabriquées par monsieur Paul ASTIC et toutes les pièces en lien avec les activités de l'association.

À ce titre, une convention précaire et révocable sera conclue avec l'association Les Mémoires de Paul.

Pour à l'unanimité 11

5. Modification du délégué issu du conseil municipal de Saint-Victor au comité syndical Cance-Doux

Présenté par M. Yann BRISSARD

Du fait du déménagement de M. Axel CABLÉ, délégué titulaire jusqu'alors, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire pour représenter la commune de Saint-Victor au sein du Syndicat des Eaux CANCE-DOUX.

M. Sylvain BOSCH est présenté en remplacement pour récupérer la délégation précédemment accordée à M. Axel CABLÉ.

Cette délibération sera transmise aux services d'ARCHE Agglo afin que la modification du délégué de Saint-Victor au syndicat des eaux CANCE-DOUX soit entérinée.

Pour 9 – Contre 1 (M. MAGNOULOUX) – Abstention 1 (M. Sylvain BOSCH)

Questions diverses :

➤ Travaux du Pont de Lantier

Présenté par M. Alain MESBAH-SAVEL

La proposition sera entérinée dans la semaine après trois renégociations.

Début des travaux le 15 juin 2024

➤ Nettoyage de printemps

Présenté par Mme Fabienne FROMENTOUX

La date retenue sera le samedi 16 mars 2024

RDV à la mairie à 9h00.

Publicité à faire 15 jours avant au moins auprès des associations.

Prochain conseil municipal planifié le 23/03/2024